



Fichage FICP, que faire ?

Par Kolm

Bonjour et merci d'avance à ceux qui m'apporteront une réponse

Je suis un étudiant, ayant rejoint une Grande Ecole de Management après une classe prépa en septembre 2021. Pour ce faire j'ai contracté un prêt étudiant, d'un montant total de 40100 euros (coût de mes 3 années de scolarité) pour payer mes frais de scolarité. Le remboursement est différé à 4 ans, et aura lieu à la fin de mes études à partir de fin 2025.

Au cours des dernières années, mes parents qui me soutiennent pendant mes études ont eu des soucis financiers, ce qui a rendu difficile le fait de m'aider pour assurer mes dépenses pendant mes études. J'ai donc, dans l'urgence, utilisé l'argent de ce prêt pour subvenir à mes besoins, espérant pouvoir réaliser ma 3^e et dernière année en Alternance (et ainsi être exonéré des frais de scolarité). Malheureusement, les démarches pour l'Alternance sont compliquées et le parcours est sélectif. Ma demande pour faire de l'Alternance a donc été rejetée, me contraignant à tenter de refinancer ma dernière année d'études à hauteur de 13500 euros.

Mais un autre problème est entré dans l'équation. Toujours dans le cadre de mes études, je suis parti en échange universitaire à l'étranger cette année, de Janvier à Juin. A mon retour, j'ai eu la malheureuse surprise de constater l'envoi de nombreux courriers de mon établissements de crédit m'informant d'impayés. Il s'agissait en fait des indemnités de l'assurance du prêt, qui n'étaient pas payées depuis plusieurs mois, mon compte relié au crédit n'étant plus réapprovisionné. J'appelle alors ma banque pour régler la situation. Celle ci m'informe qu'elle a plusieurs fois essayé de me contacter par courrier et par téléphone. Mais, comme précisé plus tôt, j'étais à l'étranger. J'avais donc suspendu ma ligne téléphonique pendant mon séjour, m'empêchant de recevoir mes appels et de consulter mon courrier.

Devant mon absence de réponse, la banque a donc transféré mon dossier à une société de recouvrement, qui m'enjoint à payer l'intégralité du montant prêté sous 40j. De plus, la banque m'informe également m'avoir enregistré au fichier FICP pour ces impayés. J'ai tenté plusieurs fois de négocier avec eux le remboursement de ces échéances impayées (cela ne concernait que de faibles montants, quelques mensualités à hauteur de 12 euros par mois seulement) mais rien n'y fait, l'agence, qui a transmis mon dossier, n'a plus la main dessus et m'invite a me tourner vers la société de recouvrement.

Je me tourne ainsi vers la société de recouvrement. J'arrive à négocier la mise en place d'un échancier, pendant lequel je ne paierais que 100 euros par mois au cours de ma dernière année d'études avant de mettre un échancier plus large en place une fois mon diplôme obtenu. Mais il reste encore un problème : j'ai une année d'études à faire financer, mais mon fichage m'empêche d'envisager d'avoir recours à un crédit pour cela.

D'où ma question : ai-je moyen de recourir à une action juridique pour inciter ma banque à lever mon fichage en échange du remboursement des mensualités d'assurance impayées ? Ou suis-je condamné sans aucun recours possible à rester fiché jusqu'au remboursement total de mon crédit ? Si tel est le cas, quels seraient mes éventuelles autres options pour payer ma dernière année d'études dans ce cas de figure ? Puis-je demander un report de paiement des frais de scolarités ? Ou un échelonnement de celui-ci ?

Merci encore à ceux qui auront pris le temps de me lire et de m'apporter leurs réponses. Désolé pour la longueur de mon post, je tenais à être exhaustif afin de recevoir les réponses les plus adaptées possibles.

Par Isadore

Bonjour,

Relisez toujours bis contrats de prêt et d'assurance pour voir ce qu'ils disent en cas d'impayé.

Vous avez commis la double erreur d'être négligent dans vos paiements et de ne pas être joignable, être à l'étranger n'empêchant pas de recevoir du courrier ou des appels téléphoniques.

Mais à part payer toute votre dette il n'y a pas moyen d'obliger la banque à vous retirer du FICP.

De son côté votre établissement n'est pas obligé de vous faire crédit.

Consultez un assistant social du CROUS. Si votre établissement a un pôle social voyez avec lui, sinon exposez le problème à la direction.

Par ESP

Bienvenue,

Partir à l'étranger sans le signaler à votre banque était une erreur à ne pas commettre.

Aujourd'hui, il ne reste l'option de l'échéancier à négocier avec le commissaire de justice, mais aussi le taux d'intérêt.

Je ne peux pas vous aider dans la recherche d'un financement pour votre dernière année, il vous faut trouver une activité.

Par isernon

bonjour,

la durée d'inscription au FICP est de 5 ans maximum.

c'est l'organisme qui a demandé cette inscription qui doit en demander l'effacement, généralement lorsque le paiement est régularisé.

salutations